



Réforme du Bac 2021 : vers une simplification des épreuves... ou pas

Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) seront aménagées à la rentrée de septembre. Bonne ou mauvaise nouvelle pour les élèves de première et de terminale ? "Renforcer la lisibilité, la simplicité et l'objectivité du nouveau baccalauréat" : telle était la mission du comité de suivi de la réforme du bac mis en place en septembre dernier. Au centre des discussions entre acteurs du système éducatif et partenaires sociaux se trouvent les E3C, ces fameuses "épreuves communes de contrôle continu", échelonnées sur les années de première et de terminale, qui comptent pour 30 % de la note finale du bac. L'organisation de ces nouveaux examens, qualifiés d'"usines à gaz" par certains opposants, accusés d'ouvrir un peu plus la porte à un "bac local" par d'autres, ont provoqué des levées de boucliers cette année sur le terrain. Les premières séries d'épreuves, qui se sont déroulées entre janvier et mars dernier, ont été très perturbées dans certains lycées, quelques-unes ont même été annulées. Ce nouveau système d'évaluation très complexe ne satisfaisait quasiment personne. D'où l'obligation pour le ministre de l'Éducation nationale de revoir sa copie. Mardi 30 juin au soir, Jean-Michel Blanquer a donc validé certaines propositions avancées par le comité de suivi de la réforme du bac. Quelles nouveautés attendent les aspirants bacheliers ?

Les lycéens devront d'abord s'habituer à un changement de nom. Exit les E3C, ce sigle alambiqué est remplacé par l'appellation "évaluations communes". Mais le nombre de sessions reste le même : deux seront organisées en classe de première, et une en classe de terminale. Elles représenteront toujours 30 % de la note globale du bac. "Cette nouvelle dénomination est une mesure purement cosmétique", réagissent à l'unisson la plupart des organisations syndicales enseignantes. Claire Guéville, secrétaire nationale du Snes-FSU, en charge des lycées, va même jusqu'à dénoncer une "infantilisation" des professeurs et une forme de "déli" de la situation. "Il ne suffit pas de rebaptiser ce système des E3C pour faire oublier son impact catastrophique", tacle-t-elle.

Les établissements scolaires auront davantage de liberté pour les orchestrer. Le calendrier, auparavant très contraint, sera assoupli. Charge aux proviseurs, après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration, de fixer les dates d'examens. "Une très bonne nouvelle qui va dans le sens de ce que nous avons préconisé. Cela permettra aux équipes d'avoir une échéance plus en phase avec leur avancée dans les programmes", se félicite Philippe Vincent, secrétaire général du SNPDEN, premier syndicat de chefs d'établissement. Autre nouveauté : les candidats pourront prendre connaissance de leurs notes après chaque évaluation, même si celles-ci seront susceptibles d'être harmonisées en fin de première et de terminale. Enfin, ces "évaluations communes" n'excéderont pas 2 heures. "Ce qui nous permettra de mieux les intégrer à l'emploi du temps du lycée", apprécie Philippe Vincent, rappelant qu'elles seront organisées sur les heures de classe.

"Les tensions qui règnent dans certains établissements risquent d'être exacerbées"

A l'inverse du SNPDEN, d'autres organisations syndicales rejettent fermement ces préconisations. "Dans le cadre de ce comité de suivi de la réforme du bac, nous avons eu des échanges très riches et constructifs. D'où notre déception aujourd'hui ! On se retrouve quasiment avec la même organisation qu'avant", s'agace Jean-Rémi Girard, président du Syndicat national des lycées et des collèges (Snalc). Pire : selon lui, le ministère se déchargerait encore un peu plus de ses responsabilités en laissant davantage la main aux équipes locales. "Il va falloir multiplier les réunions pour s'organiser, se mettre d'accord sur les dates, sur les modes opératoires... Tout cela risque d'être très compliqué. Et les tensions qui règnent déjà dans certains établissements risquent d'être exacerbées", poursuit Jean-Rémi Girard.

Même colère du côté du Snes-FSU qui pointe un "risque de confusion entre les épreuves du bac et les évaluations en cours d'apprentissage qui visent à nourrir les progressions pédagogiques". "Les dysfonctionnements que nous pointions étaient liés à une absence de cadre. Le ministère y répond en dérégulant davantage les épreuves. On est là face à un vrai paradoxe !", dénonce la secrétaire

nationale Claire Guéville. Selon elle, les nouvelles mesures ne font que renforcer le glissement vers un bac de plus en plus local. Pour sa part, le ministère assure que "le cadre national de l'examen est conforté". Notamment parce que les sujets seront toujours puisés dans une banque nationale commune, et que les copies anonymisées seront bien corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves.

Dernières nouveautés : les professeurs pourront désormais choisir 3 thèmes sur les 4 inscrits dans le programme de l'enseignement scientifique en première et en terminale ; un comité d'utilisateurs, composé d'inspecteurs, de chefs d'établissement et de professeurs, sera mis en place afin de rendre plus fonctionnelles les applications numériques utilisées pour la baccalauréat ; les cérémonies de remise du diplôme en début d'année seront généralisées "pour solenniser cette étape particulière"... Tous ces aménagements seront présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 9 juillet prochain et prendront donc effet dès la rentrée de septembre. Reste à savoir si, sur le terrain, la communauté éducative réservera un meilleur accueil à ces nouvelles "évaluations communes" qu'aux E3C....